

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de ROMILLY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2018

Date de la convocation : 28 novembre 2018

Date d'affichage :

L'an deux mille dix-huit, le huit Décembre à huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Eric VUILLEMIN, maire.

Présents : BAUDESSON CECILE, BAYOLLE RENEE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOIT JACQUES, BERGERON BEATRICE, BESNARD JEAN-FRANCOIS, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTEILLER DANY, CHEIKH FETHI, COLIN FRANCE, DELIGNY VERONIQUE, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LELOUARD JEAN-CLAUDE, LUCAS MARIE-THERESE, MARTIN THERESE, MATHIEU PIERRE, MILLET CLARISSE, PERROT FLORINDA, RENAUT RICHARD, RICHARD MARTINE, ROUSSEAU ANNIE, VERNET JEAN-PATRICK, VUILLEMIN ERIC, WASMER SERGE

Représentés : CAMUSET EMILIE par MILLET CLARISSE, DICHAMP PIERRE par MATHIEU PIERRE, FARIA DAVID par VUILLEMIN ERIC

Absent : LEVEILLE JEAN-MICHEL

Secrétaire : Monsieur VERNET JEAN-PATRICK

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

18120 (DEL01) - AIDE A L'INSTALLATION DE MEDECINS SALARIES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'ouverture du dispositif d'aide à la création d'emplois de médecins généralistes salariés.

Autorise le versement de l'aide à l'installation des trois médecins généralistes salariés de la SOMUCO dès lors qu'ils participent au dispositif de permanence des soins.

Décide de l'aménagement des termes de la convention type d'aide à l'installation de médecins.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

18121 (DEL02) - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INFORMED

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la signature de la convention de partenariat avec l'association Informed Aube.

**18122 (DEL03) - AVIS PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL - DEROGATIONS DU MAIRE AU
REPOS DOMINICAL - ANNEE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	27	5	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :

Autorise les établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Romilly-sur-Seine à déroger pour l'année civile 2019 à l'obligation de repos dominical aux dates suivantes :

- le dimanche 13 janvier 2019,
- le dimanche 3 mars 2019,
- le dimanche 30 juin 2019,
- le dimanche 7 juillet 2019,
- le dimanche 1^{er} septembre 2019,
- le dimanches 6 octobre 2019,
- le dimanche 24 novembre 2019,
- les dimanches 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

Sollicite l'avis de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté collectif correspondant.

18123 (DEL04A) - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECouvrABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE POUR UN MONTANT DE 1 239,59 EUROS ET SUR LE BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES POUR UN MONTANT DE 2 776,48 EUROS SUR L'EXERCICE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide, au vu des motifs soulevés par Monsieur le Trésorier de Romilly-sur-Seine, Comptable de la Commune, d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables, pour un montant global de 2 776,48 € – deux mille sept cent soixante-seize euros et quarante-huit centimes, objet de titres de recettes émis sur le budget annexe Interventions Economiques pour le recouvrement de divers frais.

Précise que le détail de ces produits figure dans les états joints en annexe à la présente délibération.

Dit que cette dépense sera imputée au budget à l'article 6541.

18124 (DEL04B) - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECouvrABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE POUR UN MONTANT DE 1 239,59 EUROS SUR L'EXERCICE 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide, au vu des motifs soulevés par Monsieur le Trésorier de Romilly-sur-Seine, Comptable de la Commune, d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables, pour un montant global de 1 239,59 € – mille deux cent trente-neuf euros et cinquante-neuf centimes, objet de titres de recettes émis sur le budget principal pour le recouvrement de divers frais.

Précise que le détail de ces produits figure dans les états joints en annexe à la présente délibération.

Dit que cette dépense sera imputée au budget à l'article 6541.

**18125 (DEL05A) - BUDGET PRINCIPAL VILLE
DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2018**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	26	5	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le Budget Principal Ville.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du Budget Principal Ville.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2018.

**18126 (DEL05B) - BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES
DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2018**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	26	5	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Interventions Economiques.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Interventions Economiques.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2018.

**18127 (DEL05C) - BUDGET ANNEXE SERVICE EAU
DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2018**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	26	5	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Service Eau.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Service Eau.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2018.

**18128 (DEL05D) - BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2018**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	31	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Cinéma Municipal.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Cinéma Municipal.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2018.

18129 (DEL06) - DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2018 pour les budgets Ville - Interventions Economiques - Service Eau - Service Assainissement – Cinéma Municipal.

Autorise, avant le vote du Budget Primitif 2019, l'engagement de dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2018, suivant le tableau ci-après :

OUVERTURE DE CREDITS HORS AP ET AE 2019 AVANT VOTE DU BP 2019

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2018	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2019
-----------------	----------------	--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT / Ville			
001	Résultat d'investissement reporté	0	0
020	dépenses imprévues	11 464	2 866
040	opérations d'ordre de transfert entre section	295 000	73 750
041	opérations patrimoniales	100 000	25 000
16	emprunts et dettes assimilées	1 737 000	
20	immobilisations incorporelles	140 019	35 005
204	subventions d'équipements versées	983 718	245 930
21	immobilisations corporelles	1 093 030	273 258
23	immobilisations en cours	7 942 921	1 985 730
TOTAL		12 303 152	2 641 539

SECTION D'INVESTISSEMENT / Interventions Economiques			
001	Résultat d'investissement reporté	0	0
020	dépenses imprévues	10 335	2 584
040	opérations d'ordre de transfert entre section	80 000	20 000
041	opérations patrimoniales	0	0
13	subv. Investissement	100	25
16	emprunts et dettes assimilées	182 000	
21	immobilisations corporelles	300 000	75 000
23	immobilisations en cours	717 600	179 400
TOTAL		1 290 035	277 009

SECTION D'INVESTISSEMENT / Service Eau			
001	Résultat d'investissement reporté	0	0
020	dépenses imprévues	20 070	5 018
040	opérations d'ordre de transfert entre section	0	0
041	opérations patrimoniales	0	0
16	emprunts et dettes assimilées	98 000	
20	immobilisations incorporelles	32 000	8 000
21	immobilisations corporelles	0	0
23	immobilisations en cours	1 010 106	252 527
TOTAL		1 160 176	265 545

SECTION D'INVESTISSEMENT / Service Assainissement			
001	Résultat d'investissement reporté	0	0
020	dépenses imprévues	20 088	5 022
040	opérations d'ordre de transfert entre section	130 000	32 500
16	emprunts et dettes assimilées	303 000	
20	immobilisations incorporelles	0	0
23	immobilisations en cours	3 195 829	798 957
TOTAL		3 648 917	836 479

SECTION D'INVESTISSEMENT / Cinéma Municipal			
001	Résultat d'investissement reporté	0	0
020	dépenses imprévues	1 177	294
040	opérations d'ordre de transfert entre section	16 000	4 000
21	immobilisations corporelles	43 808	10 952
23	immobilisations en cours	133 258	33 315
TOTAL		194 243	48 561

OUVERTURE DE CREDITS EN AP AVANT LE VOTE DU BP 2019

BUDGET PRINCIPAL

Numéro d'AP	Intitulé	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
16001	VIRTUALISATION	86 300,00	11 134,71	20 000,00	0,00	0,00	117 434,71
17001	CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL	0,00	128 991,57	1 720 533,00	1 557 033,43	0,00	3 406 558,00
18001	TRAVAUX DE VOIRIE RUE ANATOLE FRANCE	0,00	0,00	30 000,00	500 000,00	106 000,00	636 000,00
TOTAL CP		86 300,00	140 126,28	1 770 533,00	2 057 033,43	106 000,00	4 159 992,71

Précise que les crédits votés seront repris au Budget Primitif 2019, lors de son adoption.

18130 (DEL07) - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - COLLECTE ET TRAITEMENT RELATIF A L'EXERCICE 2017

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif et sur les rapports du délégataire, portant sur l'exercice 2017.

Précise qu'il n'y a pas eu d'approbation des comptes financiers du délégataire.

18131 (DEL08) - ACQUISITION D'UN JARDIN CADASTRE SECTION BY N°19 ET N°21 SITUE AVENUE JULES JACQUEMIN ET AVENUE DES VIEUX MOULINS A ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, d'un jardin, incluant deux petites bâtisses, cadastré section BY n°19 et n°21, d'une contenance totale de 754 m², situé Avenue Jules Jacquemin et Avenue des Vieux Moulins à Romilly-sur-Seine, appartenant à l'indivision DELISSUS, demeurant 1 rue Saint-Hubert à 10100 Romilly-sur-Seine.

Fixe le montant de la transaction au prix total de 4500 euros.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**18132 (DEL09) - ACQUISITION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE CAISSE PRIMAIRE
D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) DE L'AUBE - LOT EN COPROPRIETE SITUÉ 11 RUE JEAN-
JACQUES ROUSSEAU A ROMILLY-SUR-SEINE - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Rectifie l'identification du lot cédé à la Commune de Romilly-sur-Seine par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube.

Précise que le vendeur vend à la Commune de Romilly-sur-Seine le bien suivant :

Le lot n°1 faisant partie d'un ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété établi aux termes d'un acte datant du 23 janvier 1968, lot n°1 correspondant à des locaux situés 11 rue Jean-Jacques Rousseau à Romilly-sur-Seine, au rez-de-chaussée d'un immeuble collectif d'habitation dans l'enceinte de la Tour « Youri Gagarine » (parcelle cadastrée section BE n°520), d'une surface privative de 352,47 m².

Et les 558/10000èmes des parties communes générales.

Précise que les conditions de la vente énoncées dans la délibération du 13 juillet 2018 restent inchangées.

**18133 (DEL10) - ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PORTION DE VOIRIE RESTEE
PRIVEE CORRESPONDANT A UNE PARTIE DE L'IMPASSE SAIGON (PARCELLE CADASTREE
SECTION AO N°437)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	31	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Décide l'acquisition, en l'état, de la parcelle, à usage de voirie, cadastrée section AO n°437, sise 4 Impasse SAÏGON, d'une contenance de 27 m², appartenant à Madame et à Monsieur Thiyakarajah SYLVAIN, demeurant 4 Impasse SAÏGON à 10100 Romilly-Sur-Seine.

Fixe le montant de la transaction au prix de l'euro symbolique.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

18134 (DEL11) - PARTIE DE L'IMPASSE SAIGON A ROMILLY-SUR-SEINE - RECOURS A LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+3	30	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Décide de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le réseau des voies communales des parties restées privées de l'Impasse SAIGON, constituées des parcelles suivantes cadastrées section :

AO n°441	pour 27 m ²
AO n°443	pour 54 m ²
BZ n°184	pour 82 m ²
BZ n°188	pour 74 m ²
BZ n°194	pour 41 m ²
BZ n°196	pour 32 m ²
BZ n°202	pour 36 m ²
BZ n°221	pour 80 m ²
BZ n°223	pour 115 m ²

Précise qu'une enquête publique sera réalisée pour cette procédure de transfert d'office,

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à procéder à toutes les formalités administratives afférentes à cette décision.

18135 (DEL12) - PARTIE DE L'IMPASSE DU MAROC A ROMILLY-SUR-SEINE - RECOURS A LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+3	30	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

Décide de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le réseau des voies communales des parties restées privées de l'Impasse du MAROC, constituées des parcelles suivantes cadastrées section :

BN n°230p	pour 110 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°740	pour 84 m ²
BN n°742	pour 14 m ²
BN n°744	pour 38 m ²
BN n°746	pour 77 m ²
BN n°748	pour 77 m ²
BN n°750	pour 82 m ²
BN n°218p	pour 82 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°217p	pour 161 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°254p	pour 47 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°554p	pour 22 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°555p	pour 23 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°553p	pour 22 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°250p	pour 56 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°716	pour 22 m ²
BN n°718	pour 9 m ²
BN n°722	pour 26 m ²
BN n°724	pour 47 m ²
BN n°726	pour 27 m ²
BN n°242p	pour 24 m ² (sous réserve du document d'arpentage)
BN n°732	pour 12 m ²

Précise qu'une enquête publique sera réalisée pour cette procédure de transfert d'office.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à procéder à toutes les formalités administratives afférentes à cette décision

18136 (DEL13) - CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE AU LIEU DIT "L'ALLEMARD" A ROMILLY-SUR-SEINE (PARCELLE CADASTREE SECTION ZB N°156)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+3	30	0	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la cession, au profit de Madame et de Monsieur Joël BRIQUET, de la parcelle communale, à usage de parcelle de bois, cadastrée section ZB n°156, d'une contenance de 301 m², située au lieu-dit « L'Allemard » à Romilly-sur-Seine.

Fixe le montant de la transaction au prix total de 200 euros.

Informe que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

18137 (DEL14) - ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA CREATION D'UNE BOUTIQUE DE CONFISERIE A MADAME MOITY - ENSEIGNE BONBON DE ROSA
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+2	24	6	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 24 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE :

Accorde une aide mensuelle de 84 euros pendant 36 mois maximum, dans la limite de la validité du bail dérogatoire, éventuellement prolongé ou suivi d'un bail commercial.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette décision,

Informe que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

18138 (DEL15) - ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA REPRISE D'UNE BOUTIQUE DE CHAUSSURES A MADAME COUVERCHEL - ENSEIGNE N'TENDANCE (EX M2000)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+2	24	6	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 24 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE :

Accorde une aide mensuelle de 200 euros pendant 36 mois.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette

décision.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

18139 (DEL16) - ORGANISATION D'UN CONCOURS DE VITRINE DE NOËL 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+2	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'organisation du concours de vitrines de Noël 2018, du 10 au 22 décembre 2018, selon les critères susvisés.

Approuve les récompenses proposées pour l'édition 2018 :

- 1er prix : repas gastronomique d'une valeur de 150 euros,
- 2ème prix : bon d'achat d'une valeur de 100 euros,
- 3ème prix : bon d'achat d'une valeur de 75 euros.

Approuve la remise d'un prix spécial pour le(s) commerce(s) ayant proposé une initiative pour l'animation du Cœur de Ville, à savoir un bon d'achat de 300 euros (répartis entre 1 ou 2 gagnants) utilisable en 3 fois maximum chez les commerçants du cœur de ville.

Approuve la remise d'une bouteille de champagne par participant présent lors de la remise des prix.

Précise que le concours est ouvert à tous les commerces disposant d'une vitrine sur rue et faisant partie du périmètre du cœur de ville.

Dit que le jury est constitué des membres de la commission cœur de ville.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

18140 (DEL17) - ENSEMBLE IMMOBILIER COMMUNAL LOUE SOUS FORME DE LOCATION-VENTE AU PROFIT DE LA SARL ROMILLY FORME - RESILIATION A L'AMIABLE DU CONTRAT ET VENTE DU BIEN AU PROFIT DE LA SARL ROMILLY FORME (PARCELLES CADASTREES SECTION BO N°331 ET N°121)
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+3	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la cession, en l'état, de l'ensemble immobilier communal, cadastré section BO n°331 et n°121, d'une contenance totale de 4250 m², situé 36 rue Milford-Haven à Romilly-sur-Seine, au profit de la société Sarl ROMILLY FORME, gérée par Madame Katia TESTA, dont le siège se trouve au 36 rue Milford-Haven à Romilly-sur-Seine.

Fixe le montant de la transaction au prix total de 252 650 euros.

Informe que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Prévoit la rupture conventionnelle et amiable du lien contractuel qui lie les deux parties par la signature d'une résiliation amiable du contrat de location-vente, par acte sous seing privé, préalablement à la signature de l'acte de vente.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

18141 (DEL18) - CREATION DE DEUX EMPLOIS DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+2	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'actualisation des emplois fonctionnels au tableau des effectifs et la création de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des communes de 10 000 à 20 000 habitants, à temps complet, comme suit :

Emplois de Direction	Nombre de postes à temps complet
Directeur Général des Services	1
Directeur Général Adjoint des Services	2

Charge Monsieur le Maire de pourvoir à ces emplois.

Dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

18142 (DEL19) - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL VILLE ET CCAS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+2	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la signature de la convention d'adhésion au service de santé au travail Ville et CCAS.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget

18143 (DEL20) - CREATIONS D'EMPLOIS AU SEIN DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL ET AU SEIN DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+2	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la création des emplois suivants, à temps complet :

- 1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à raison de 8 heures par semaine.
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Précise que ces créations d'emplois prendront effet à la date du 1er février 2019.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

18144 (DEL21) - CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+2	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Fixe la liste des emplois pour lesquels un véhicule de fonction est attribué :

- Le Directeur Général des Services

Fonction	Véhicule	Avantage en nature
Directeur Général des Services	<u>Véhicule municipal</u> - Type berline (modèle C5 acquise initialement par le Cabinet) A noter que ce véhicule pourra être utilisé également par le Maire pour les déplacements nécessités par ses fonctions lorsque le Directeur Général des Services n'en aura pas l'usage	- Utilisation professionnelle et personnelle - Calcul au forfait annuel global sur le coût d'achat du véhicule de plus de 5 ans, comprenant l'entretien, le carburant et l'assurance soit 9% du coût d'achat TTC

Fixe la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile :

- Le Responsable de l'astreinte technique

Fonction	Véhicule	Avantage en nature
Responsable de l'astreinte technique	<u>Véhicule municipal</u> - Type Renault KANGOO	/

Précise que les autres véhicules sont, soit affectés à un service municipal défini, soit intégrés dans un « pool » en vue d'une mise à disposition au profit des agents et des Elus municipaux dans le cadre de déplacements pour le compte de la collectivité. Aucune utilisation personnelle constitutive d'un avantage en nature n'est accordée dans ce cadre.

Dit que le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services ont la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules.

18145 (DEL22) - CONVENTION HYGIENE ET SECURITE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+2	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la convention Hygiène et Sécurité avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Charge Monsieur Le Maire, ou son représentant, de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point.

18146 (DEL23) - CONVENTION AGENT CHARGE DE LA FONCTION INSPECTION

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+2	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la convention ACFI avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Charge Monsieur Le Maire, ou son représentant, de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point.

18147 (DEL24) - TARIFICATION DES CLASSES DE DECOUVERTE 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	28+2	25	5	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :

Approuve la création des tarifs applicables aux séjours de trois et deux jours en classe de découverte pour l'année 2019.

Approuve le maintien des tarifs 2018 des séjours de 5 jours en classe de découverte pour l'année 2019.

Tarifs 2019 : séjour 5 jours

TARIFS Classe de découverte 2019			
Quotient	Tranches	Tarifs	Tarif à partir du 2ème enfant*
1	0 à 300	64€	45€
2	301 à 500	64€	45€
3	501 à 700	75€	52€
4	701 à 900	86€	60€
5	901 à 1100	96€	67€
6	1101 et plus	107€	75€
Extérieurs (non Romillons Audois)		214€	214€
Extérieurs hors département		220€	220€

** 70 % du prix appliqué au 1er enfant (familles Romillonnaises uniquement)*

Tarifs 2019 : séjour 3 jours

TARIFS Classe de découverte 2019			
Quotient	Tranches	Tarifs	Tarif à partir du 2ème enfant*
1	0 à 300	38€	27€
2	301 à 500	38€	27€
3	501 à 700	45€	32€
4	701 à 900	52€	37€
5	901 à 1100	58€	41€
6	1101 et plus	64€	45€
Extérieurs (non Romillons Audois)		129€	129€
Extérieurs hors département		132€	132€

** 70 % du prix appliqué au 1er enfant (familles Romillonnaises uniquement)*

Tarifs 2019 : séjour 2 jours

TARIFS Classe de découverte 2019			
Quotient	Tranches	Tarifs	Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant*
1	0 à 300	26€	18€
2	301 à 500	26€	18€
3	501 à 700	30€	21€
4	701 à 900	35€	25€
5	901 à 1100	39€	27€
6	1101 et plus	43€	30€
Extérieurs (non Romillons Audois)		86€	86€
Extérieurs hors département		88€	88€

* 70 % du prix appliqué au 1^{er} enfant (familles Romillonnaises uniquement)

18148 (DEL25) - CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE AUX ASSOCIATIONS SOCIALES

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	29+3	25	0	5	2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :

Approuve la cession du matériel informatique à des associations à caractère social.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le certificat de cession du matériel.

18149 (DEL26) - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	28+2	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'attribuer à l'Office Municipal des Sports, une subvention exceptionnelle de fonctionnement

de 1 000 euros.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2018.

18150 (DEL27) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
28	21+2/23+2/21+2	23/25/23	0	0	5/3/5

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION :

Décide d'adopter un vote par secteur, permettant ainsi de faire sortir les élus qui sont potentiellement intéressés sans remettre en cause le quorum.

Pour le secteur Enseignement – Sports – Secours – Loisirs – Social – Insertion. Sont sortis de la salle : Dany BOUTEILLER, Béatrice BERGERON, Véronique DELIGNY, Florinda PERROT et Marie-Thérèse LUCAS (UNANIMITE),

Pour le secteur culture. Sont sortis de la salle : Clarisse MILLET, Jean-Albert HOSDEZ et Dany BOUTEILLER (UNANIMITE),

Pour le secteur divers d'intérêt général. Sont sortis de la salle : Clarisse MILLET, Christophe BOUCHUT, Marie-Thérèse LUCAS, Dany BOUTEILLER et Jean-Albert HOSDEZ (UNANIMITE).

Donne son accord au versement aux associations des subventions ordinaires de fonctionnement dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, conformément aux crédits qui seront inscrits selon le tableau joint.

Donne son accord au versement aux associations des subventions spécifiques (subventions exceptionnelles de fonctionnement et subventions d'équipement).

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions supérieures à 23 000 euros dans le cadre des conventions d'objectifs, conformément aux crédits votés lors du Budget Primitif 2019.

Approuve l'avenant à la convention d'objectifs avec l'association Romilly Sports 10 au titre de l'année 2019.

Précise que la mensualisation du versement de la subvention ordinaire de fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture Jean-Guillemin sera portée à hauteur de 5 000 euros à compter de janvier 2019.

Précise l'attribution d'une subvention complémentaire ordinaire de fonctionnement d'un montant de 2 250 euros versée en une seule fois au mois de janvier 2019 comme inscrit à la convention pluriannuelle de ladite association.

Dit que ces dépenses seront imputées au budget 2019.

18151 (DEL28) - CONTRAT DE VILLE - PROJET DE RAPPORT 2017 SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - TENANT LIEU DE RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION SOCIALE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE POUR LA COMMUNE - DEMANDE D'AVIS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable sur le projet de rapport 2017.

Prend acte des conditions d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2017.

18152 (DEL29) - REMPLACEMENT DE RADIATEURS ET REFECTION DU RESEAU DE CHAUFFAGE AU CENTRE DE PETITE ENFANCE PICASSO - OFFRE DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Sollicite un fonds de concours d'un montant de 5 480,00 euros pour le remplacement de radiateurs et réfection du réseau de chauffage au Centre de petite enfance Picasso auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

18153 (DEL30) - VŒU CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE DE L'AFPA DE ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Demande que le centre de l'AFPA de Romilly-sur-Seine reste en activité afin de sauvegarder emplois et formations.

Demande au Préfet de la Région Grand Est, ainsi qu'au Président du Conseil Régional de la Région Grand Est que soit organisée une table ronde dans l'une des collectivités directement concernées par la fermeture d'un centre de l'AFPA afin d'examiner toutes les pistes, tant en matière d'insertion, de formation que d'emploi, pour leur assurer un nouvel avenir.

Demande que soient organisées, à Romilly-sur-Seine, des réunions trimestrielles sur l'insertion, la formation et l'emploi sous l'égide de Madame la Sous-Préfète de Nogent-sur-Seine et avec les différents acteurs des secteurs concernés afin de tirer le bilan des actions entreprises dans ces domaines.

18154 (DEL31) - VŒU EN FAVEUR DE LA DEFENSE DU ROLE DE LA MISSION LOCALE DU NORD-OUEST AUBOIS EN TANT QU'ACTEUR LOCAL INCONTOURNABLE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Exprime son engagement et son attachement à la gouvernance associative de la Mission Locale.

Rappelle l'importance de la prise en compte des jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans résidant sur le bassin d'emploi.

Souhaite maintenir la coopération technique avec Pôle Emploi et tout autre partenaire.

Déplore la méthode employée confirmant ainsi l'éloignement de l'Etat par rapport à ses territoires,

S'oppose à toute expérimentation de fusion avec Pôle Emploi,

Manifeste sa solidarité concrète à toutes les Missions Locales qui interviennent sans relâche pour soutenir les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

**18155 (DEL32) - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	29+3	32	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n° L.18.0094 du 4 juin 2018, L.18.0104 au L.18.0107, L.18.0109 au L.18.0116, L.18.0118 au L.18.0136 du 25 juin 2018, L.18.0137 au L.18.139, L.18.0141 au L.18.0155 du 26 juin 2018, L.18.0162 du 19 juillet 2018, L.18.0169 du 28 août 2018, L.18.0170 du 31 août 2018, L.18.0171 au L.18.0173 du 5 septembre 2018, L.18.0176 au L.18.0186 du 14 septembre 2018, L.18.0187 au L.18.0189 du 26 septembre 2018, L.18.0191 du 02 octobre 2018, L.18.0192 du 03 octobre 2018, L.18.0193 du 9 octobre 2018, L.18.0198 du 22 octobre 2018 et L.18.0201 du 30 octobre 2018 dans le cadre de cette délégation de missions telles qu'elles sont détaillées ci-après :

N° L.18.0094 DU 4 JUIN 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC LA PETITE BISCUITERIE POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2018 ET LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0104 DU 25 JUIN 2018

CIMETIERE COMMUNAL DU CHAMP CHARDON. REPRISE DE LA CONCESSION DE MONSIEUR GABRIEL D'ANCONA – COLUMBARIUM M – CASE 10 M.

N° L.18.0105 DU 25 JUIN 2018

CIMETIERE COMMUNAL DU CHAMP CHARDON. REPRISE DE LA CONCESSION DE MONSIEUR JEAN-MARY BETTEX ET MADAME JACQUELINE BETTEX NEE CHARTIEZIX – 4 Q ALLEE Q.

N° L.18.0106 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME CARENCO JACQUELINE NEE CADET.

N° L.18.0107 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME NORMAND MADELEINE NEE GEOFFROY.

N° L.18.0109 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME SIMON JACQUELINE NEE CLEMENT.

N° L.18.0110 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME MUSNIER LYSIANE NEE GASPARD.

N° L.18.0111 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME GAVAND EVELYNE NEE BRIQUET.

N° L.18.0112 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR AMBROISE DANIEL.

N° L.18.0113 DU 25 JUIN 2018

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION EN DATE DU 03 JUIN 1993 RELATIVE A LA CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME FOLLEAS SUZANNE NEE LEDUC SUITE A UNE DEMANDE DE CONVERSION DE CONCESSION EN PERPETUELLE.

N° L.18.0114 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR BOURSET-MARCELLAS JEAN.

N° L.18.0115 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR DECHAUME ROLAND.

N° L.18.0116 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME BRESSON ANNIE.

N° L.18.0118 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME GUICHARD PATRICIA.

N° L.18.0119 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR LACOUR JEAN.

N° L.18.0120 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME SUENEN MONIQUE NEE BONNEAU.

N° L.18.0121 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME LAURENT COLETTE NEE COTTRET.

N° L.18.0122 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VAN LYSEBETTEN JEAN-PIERRE.

N° L.18.0123 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME SILVENTE ANDREE NEE DUTHU.

N° L.18.0124 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME HUGUIER RAYMONDE NEE LACOUR.

N° L.18.0125 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR ROLLET SYLVAIN.

N° L.18.0126 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME POCHINOT JOCELYNE.

N° L.18.0127 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR LATOUR ROMAIN.

N° L.18.0128 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR DANDRIMONT JEAN-PAUL.

N° L.18.0129 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME BESNAULT SANDRINE.

N° L.18.0130 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME CHAMPENOIS NICOLE NEE MICHAUX.

N° L.18.0131 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME MARS JACQUELINE NEE BRISSE.

N° L.18.0132 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME DARTIALH LUCETTE NEE ROLLAND.

N° L.18.0133 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VU VAN LUDOVIC.

N° L.18.0134 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME JOUGLAS MARLENE.

N° L.18.0135 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR BOUSSAHA SAMIR.

N° L.18.0136 DU 25 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR FANAOU MOHAMED.

N° L.18.0137 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS L'ESPACE CINERAIRE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR D'ANCONA GABRIEL.

N° L.18.0138 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR NODINOT JEAN-CLAUDE.

N° L.18.139 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR STRACK AUGUSTE.

N° L.18.0141 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE CASE DE COLUMBARIUM DANS L'ESPACE CINERAIRE CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT FERNAND.

N° L.18.0142 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PROVOST ROGER.

N° L.18.0143 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE CASE DE COLUMBARIUM DANS L'ESPACE CINERAIRE CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME ANDRE MICHELE NEE TOUSSAINT.

N° L.18.0144 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME MULLER CELINE NEE STRACK.

N° L.18.0145 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME LAMOUR NICOLE NEE PRILLIEUX.

N° L.18.0146 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME CHARLES SIOLAW GINETTE NEE BRIQUET.

N° L.18.0147 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE CASE DE COLUMBARIUM DANS L'ESPACE CINERAIRE CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME LAURENT MARYSE.

N° L.18.0148 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME POULAIN CRISTINA NEE MOREIRAS.

N° L.18.0149 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JOURNOT GUY.

N° L.18.0150 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME EL M'RABTI FATIMA NEE EL OMARI.

N° L.18.0151 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR GRAEBLING FRABRICE.

N° L.18.0152 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME VERGNAUX LISY.

N° L.18.0153 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU CHAMP CHARDON DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME GODEFROY MARTINE NEE CHARLES SIOLAW.

N° L.18.0154 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME BAUDOUIN JACQUELINE NEE VARNEY.

N° L.18.0155 DU 26 JUIN 2018

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DES HAUTS BUISSONS DE ROMILLY-SUR-SEINE SUR LA DEMANDE DE MADAME LAMOILE MARYLINE NEE TOUSSAINT.

N° L.18.0162 DU 19 JUILLET 2018

MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN LOGEMENT APPARTENANT A LA VILLE – SITUE A ROMILLY SUR SEINE 43 RUE GAMBETTA (2ND ETAGE). SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR MANSOURA.

N° L.18.0169 DU 28 AOUT 2018

CONTRAT DE CESSION POUR LE SEUL EN SCENE DE FRANCIS HUSTER. FRANCIS HUSTER/MOLIERE.

N° L.18.0170 DU 31 AOUT 2018

SOUSCRIPTION D'UNE CONVENTION D'ANALYSE DE LA GESTION DU FCTVA AVEC LA SOCIETE ECOFINANCE COLLECTIVITES.

N° L.18.0171 DU 5 SEPTEMBRE 2018

VENTE AUX ENCHERES DE VEHICULES D'OCCASION A DIVERS ACQUEREURS PAR AGORASTORE SAS.

N° L.18.0172 DU 5 SEPTEMBRE 2018

VENTE POUR PIECES DU VEHICULE RENAULT IMMATRICULE 9813 NW 10 A MONSIEUR AURELIEN BUSQUET.

N° L.18.0173 DU 5 SEPTEMBRE 2018

VENTE D'UN ABRI A BICYCLETTES A LA SOCIETE LE COQ SPORTIF.

N° L.18.0176 DU 14 SEPTEMBRE 2018

MAINTENANCE DU COPIEUR DE MARQUE TOSHIBA, DE TYPE E-STUDIO 256SE INSTALLE AU SERVICE TECHNIQUE DE L'HOTEL DE VILLE. SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE MAUBREY BUREAUTIQUE.

N° L.18.0177 DU 14 SEPTEMBRE 2018

MAINTENANCE DU COPIEUR DE MARQUE TOSHIBA, DE TYPE E-STUDIO 256SE INSTALLE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE L'HOTEL DE VILLE. SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE MAUBREY BUREAUTIQUE.

N° L.18.0178 DU 14 SEPTEMBRE 2018

MAINTENANCE DU COPIEUR DE MARQUE TOSHIBA, DE TYPE E-STUDIO 356SE INSTALLE AU DEUXIEME ETAGE DE L'HOTEL DE VILLE. SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE MAUBREY BUREAUTIQUE.

N° L.18.0179 DU 14 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC LA SOCIETE A.G.NET POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0180 DU 14 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC AXA BERTIN ET DEFFONTAINES POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0181 DU 14 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC LE GROUPE COLLARD POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0182 DU 14 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC LE CREDIT MUTUEL POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0183 DU 14 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC LA SOCIETE JEAN LOUIS DAVID POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0184 DU 14 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC L'ESPACE CULTUREL LECLERC POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0185 DU 14 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC OPTIC 2000 POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0186 DU 14 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION DE SPONSORING AVEC LA SOCIETE SECURITE PREVENTION DE GARDIENNAGE, POUR LA SAISON CULTURELLE 2018-2019.

N° L.18.0187 DU 20 SEPTEMBRE 2018

LOCATION D'UNE PLACE DE PARKING DANS LE SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE SITUE 9 RUE DE L'UNION A ROMILLY-SUR-SEINE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION AVEC MONSIEUR BRUNO CORPEL (PLACE N°3).

N° L.18.0188 DU 20 SEPTEMBRE 2018

LOCATION D'UNE PLACE DE PARKING DANS LE SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE SITUE 9 RUE DE L'UNION A ROMILLY-SUR-SEINE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION AVEC MADAME SYLVIE BARRAT (PLACE N°27).

N° L.18.0189 DU 26 SEPTEMBRE 2018

ORGANISATION A ROMILLY-SUR-SEINE DE DEUX CONCERTS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE L'AUBE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AUBE AFIN DE PRECISER LES MODALITES DE DEROULEMENT DE CES MANIFESTATIONS PROGRAMMEES AU COURS DE LA SAISON CULTURELLE 2018/2019.

N° L.18.0191 DU 02 OCTOBRE 2018

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS DE SECURITE. SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE NXO A 21000 DIJON.

N° L.18.0192 DU 03 OCTOBRE 2018

CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS CONCERTO OPUS, CONCERTO OPUS ORACLE SE2 ET CONCERTO MOBILITE OPUS. SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE ARPEGE A 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE.

N° L.18.0193 DU 9 OCTOBRE 2018

OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE D'UNE PARTIE DU CHATEAU D'EAU APPARTENANT A LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE RUE MARCEL BARDIN POUR Y IMPLANTER UNE STATION RADIO-ELECTRIQUE NECESSAIRE A L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE D'EQUIPEMENTS RADIOTELEPHONIQUES.

N° L.18.0198 DU 22 OCTOBRE 2018

MISE A DISPOSITION GRATUITE A L'ASSOCIATION « LA GRANGE AUX HISTOIRES » DE LA SALLE DES SPORTS A L'ECOLE PRIMAIRE ROBESPIERRE.

N° L.18.0201 DU 30 OCTOBRE 2018

CONTRAT DE LICENCE ET D'ASSISTANCE MARCHES PUBLICS OPTION PERFORMANCE, SYSTEME DE GESTION DES TEMPS AVEC LA SOCIETE BODET SOFTWARE 49302 CHOLET.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h00.

Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits

Le maire,